



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

4

LÉGENDE
DU
BLASPHEME.

APPROBATION.



La Commission instituée par Monseigneur l'Evêque de Troyes, pour l'examen des livres, ayant pris connaissance des ouvrages intitulés : *La Légende du Blasphême et la Légende du Dimanche*, publiées par la Société de St-Victor, de Plancy, déclare qu'ils sont irréprochables sous le rapport de la doctrine, et offrent une lecture intéressante.

Troyes, le 18 juillet 1849.

Le Président de la Commission,

DOLLAT,

Chanoine.



LÉGENDE DU BLASPHEME,

PAR
Jacques LOYSEAU.

Sit nomen Domini benedictum.
Psaume 112.



PLANCY,
Société de Saint-Victor pour la Propagation des bons Livres
ET DES ARTS CATHOLIQUES.

1849.

TROYES. — TYPOGRAPHIE CARBON.

LÉGENDE

DU

BLASPHEME.



I.

Une historiette.



Trois voyageurs, qui devaient passer ensemble la nuit en diligence, résolurent, pour abrégér les longues heures qu'ils prévoyaient devoir s'écouler sans sommeil, de se raconter, tour à tour quelque histoire.

L'un d'eux, ancien militaire, qui avait vu le monde et affronté tous les

périls de la guerre, parla de ses campagnes avec tant de vivacité et d'une manière si intéressante, que ses compagnons auraient été charmés, si malheureusement il n'avait eu la mauvaise habitude d'accompagner ses récits d'imprécations et de jurements continuels. Ayant fini, il se tourna vers celui qui n'avait encore rien dit.

C'était un homme âgé, de l'air le plus respectable. Il commença gravement ainsi :

— Il y a environ vingt ans, Messieurs, que voyageant sur cette même route par une nuit noire comme mille trompettes, pipes et cordes, il m'arriva un accident, trompettes, pipes et cordes ! un accident dont je frémis encore. Je crois vraiment, trompettes, pipes et cordes ! que c'est à ce même endroit de la route. La diligence roulait à son train ordinaire de trompettes, pipes et cordes, quand nous fûmes alarmés subitement par le bruit de

chevaux galopant après nous, comme de vrais trompettes, pipes et cordes. Nous entendîmes distinctement des voix qui criaient : Arrêtez, arrêtez ! — Trompettes, pipes et cordes ! dis-je à mes voisins, nous sommes poursuivis par des voleurs. — Trompettes, pipes et cordes ! Ce n'est pas possible, s'écrièrent les voyageurs ! — Pipes et cordes ! répliquai-je, ce n'est que trop vrai. Et mettant la tête à la portière, je vis que ces trompettes, pipes et cordes de cavaliers nous avaient atteints ; aussitôt la voiture, trompettes, pipes et....

Ici la patience du militaire lui échappa.

— Pardon, Monsieur, dit-il, si je vous interromps ; mais, sur mon âme, je ne comprends pas ce que vos diables de trompettes, pipes et cordes ont à faire avec votre histoire.

— Monsieur, répondit le vieillard, votre remarque m'étonne fort. Ne vous

êtes-vous pas aperçu tout de suite que ces mots étaient aussi nécessaires à mon récit que le sont aux vôtres les jurements et les blasphèmes dont vous assaisonnez si largement les moindres de vos discours ?

Il se fit un moment de silence. Puis le militaire prit la main du vieillard, et, la pressant en souriant, il lui dit :

« Monsieur, je vous remercie de votre intérêt pour un étranger et de la spirituelle leçon que vous m'avez donnée. J'espère qu'elle ne sera pas perdue. »

II.

Contre le Blasphème.



Les souverains pontifes avaient établi chez nos pères une association sous le titre d'*Association du nom de Dieu*; elle fut introduite en France par un concile de Toulouse, pour travailler à l'extirpation du blasphème. Il en est découlé diverses confréries.

A la fin du dernier siècle, il s'était formé, dans les Pays-Bas, une grande association pour la répression des paroles infâmes. Elle eut de bons résultats; et, en 1823, dans leur ardent désir de travailler efficacement à l'abolition des habitudes blasphématoires,

des amis de la religion, en Belgique, avaient proposé trois prix de 250 fr. à l'auteur du meilleur livre contre le blasphème. Un curé de Bouillon (M. Marguet) fit un traité qui a été réimprimé souvent. Nous en donnons plus loin le résumé sommaire.

Pendant ce temps, la Hollande combattait si activement le blasphème, que l'on peut dire qu'il a disparu de ce pays.

L'archiconfrérie qui s'est formée en France, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Lanoue (à Saint-Dizier, diocèse de Langres), pour la sanctification du dimanche, a, dans ses unions de prières, un second but : la répression du blasphème ¹.

Fondée par Monseigneur de Langres, cette œuvre, dotée par le saint-siège de riches indulgences, a valu au

¹ Sur la croix que distribue cette archi-confrérie réparatrice, sont gravés les mots : *Sit nomen Domini benedictum.*

monde chrétien une instruction pastorale très-remarquable, où Monseigneur Parisis s'exprime ainsi sur le blasphème :

« Le plus beau privilège intérieur de l'homme, c'est la raison, dont la liberté n'est que la conséquence, puisqu'on ne peut pas être libre de choisir, sans avoir le discernement de son choix.

« La plus belle manifestation extérieure de la raison, c'est la parole ; admirable faculté qui donne à l'instant même aux idées conçues dans les profondeurs invisibles de l'âme une forme sensible et tellement exacte, que ces idées sont aussitôt connues de nos semblables, aussi bien que nous les connaissons nous-mêmes.

« Par cette double puissance, et de concevoir sa pensée, et de la produire, l'homme a l'honneur incomparable de ressembler fidèlement à Dieu, concevant et produisant de toute éternité

son verbe, qui est sa raison substantielle et son adorable parole.

« En donnant à l'homme tiré du néant une faculté dont le type appartient à ce qu'il y a de plus intime dans sa propre essence, Dieu a certainement voulu que l'homme en fit usage, souvent pour le culte, et toujours pour la gloire de son Créateur. Il a voulu que, seul témoin intelligent des merveilles, et seul objet principal des bienfaits de la nature et de la grâce, l'homme fût établi dans ce monde l'organe de tous les êtres créés, et qu'il se servit surtout de la parole pour exprimer son admiration, sa reconnaissance et son amour envers le nom suradorable de l'unique et suprême auteur de tout bien.

« Aussi, c'est ce nom éternel qu'invoquèrent tous les patriarches; c'est ce nom éternel qu'exaltèrent tous les prophètes; c'est ce nom trois fois saint, qu'espérèrent tous les élus dans

les deux testaments; c'est ce nom, tout à la fois terrible et béni, qui fut annoncé à toutes les nations, comme le premier objet de leur adoration et de leur amour.

« Le Seigneur ne donne aux hommes que dix commandements, et l'un des dix a pour objet exclusif le respect dû à son nom. Le Fils de Dieu n'enseigne à son Église qu'une formule de prière; et des sept demandes de cette prière dominicale, la première a pour but exclusif la sanctification du nom du Seigneur; tant il est dans la volonté de Dieu, que toute bouche humaine évite avec un saint effroi tout ce qui pourrait tant soit peu déroger à l'honneur dû à ce nom redoutable, et que toute langue le confesse et l'exalte dans le temps et dans l'éternité.

« Maintenant, que fait le blasphémateur? Il fait du don le plus excellent, le plus sublime, et en quelque

sorte le plus divin, l'usage le plus sacrilège, le plus indigne, le plus inexcusable, le plus exécrationnel qui se puisse imaginer. Hélas ! il n'est que trop facile de donner la preuve de ces quatre caractères.

« 1° Le blasphémateur se sert pour insulter Dieu du don merveilleux que, seul dans la création, il a reçu pour le louer et le bénir. Tandis que la parole lui a été accordée pour faire, dans l'ordre du temps et dans la limite des facultés humaines, ce que fait de toute éternité, dans les hauteurs infinies de l'essence divine, ce verbe engendré du Père dont il est la splendeur, précisément parce qu'il est sa parole, le blasphémateur se sert de la parole pour attenter à la majesté de Dieu, pour obscurcir sa gloire, pour déshonorer son nom. Il profane ce nom adorable ; il en fait l'expression de sa colère et l'assaisonnement de ses criminels discours ; il le souille, il

l'avilit, il l'insulte. Le blasphème est donc un horrible et mille fois détestable sacrilège.

« 2° Le blasphémateur s'attaque à Dieu lui-même formellement, directement, personnellement. Le larcin, la calomnie, l'homicide, sont aussi des offenses, souvent très-graves, contre Dieu ; mais leur objet immédiat n'est que la fortune, la réputation, la vie de l'homme. Dans le blasphème, au contraire, l'objet immédiat, si l'on peut dire la matière du péché, c'est Dieu ; c'est sa nature, c'est son essence, ce sont ses perfections infinies. Le blasphème est donc, dans toute la rigueur des termes, un crime de lèse-majesté divine.

3° Le blasphémateur n'a pas même, comme on peut l'avoir dans les autres prévarications, l'excuse de la concupiscence, ni l'attrait de l'intérêt personnel. Quelque honteuses que soient les jouissances du mal, hélas ! il faut

bien en tenir compte pour l'appréciation des fautes humaines. Dans les enflures de l'orgueil, dans les repré- sailles de la vengeance, dans les désordres de la chair, le dérèglement s'explique par les viles satisfactions qu'on y trouve ou qu'on espère y trouver. Dans les duplicités du mensonge, dans les rivalités de l'ambition, dans les fraudes de la cupidité, l'injustice se fait accepter par les inconvénients qu'elle détourne et par les avantages matériels qu'elle procure ou qu'elle a pour but de procurer.

« Ces avantages et ces satisfactions n'empêchent pas que ce ne soient toujours des fautes et souvent même des crimes. Toutefois, on comprend comment l'homme y est porté par des tentations violentes, issues de son penchant naturel pour les plaisirs et pour les biens de ce monde. Mais quel bien, même naturel et périssable, peut résulter du blasphème? Quel plaisir,

même ignoble et sensuel, peut procurer le blasphème? Évidemment aucun, même dans l'ordre des choses les plus profanes et les plus inutiles. — Le blasphème ne peut produire ni avantages ni jouissances d'aucune sorte, ni pour l'esprit, ni pour le cœur, ni pour les sens, ni pour la fortune, ni pour la gloire, ni pour soi-même, ni pour les siens, ni pour rien au monde. Le blasphème, c'est donc le mal pour le mal : c'est donc un crime sans excuse ¹.

¹ Un voleur qui s'approprie le bien d'autrui, dit saint Jean Chrysostôme, fait mal assurément, mais enfin il y trouve son profit. Un enfant prodigue demande à son père la portion de biens qui lui revient; c'est pour se livrer à ses plaisirs. Il quitte la maison paternelle, c'est afin d'être plus libre. Un homme se décide à faire un faux serment, c'est pour se disculper devant les juges d'une faute qui devait lui attirer une condamnation infamante. Un ambitieux supprime son ami, c'est pour s'élever lui-même. Un blasphémateur n'a rien à gagner en jurant. Il a beau blasphémer un million de fois en sa vie, il ne lui en reviendra pas une obole. S'il est malheureux, s'il est dans

« 4^o Le blasphémateur, ne recueillant aucun profit quelconque de son crime, et cependant l'homme n'agissant jamais sans motif, surtout dans des manifestations contre lesquelles réclament de grands devoirs et de grands intérêts, quel peut donc être le motif du blasphème? Quel peut être dans le cœur de l'homme le sentiment qui le produit, le sentiment qui même puisse l'expliquer? Il n'y en a qu'un, et nous frémissons de le dire : ce sentiment, c'est la haine de Dieu.

« Oui, la haine de Dieu, toujours au moins implicite, et quelquefois expresse.

l'embarras, ses exécutions ne le délivreront pas et ne peuvent contribuer en rien à son bonheur. Où est donc le plaisir attaché au blasphème?

Je voudrais, disait le même Saint, arracher les âmes des blasphémateurs, et leur mettre sous les yeux les blessures dont elles sont navrées. La vue de ces plaies, plus puissante que tous les discours, guérirait leur perversité. Il ne voyait rien de pire que le blasphème : *Blasphemid pejus nihil!* s'écriait-il!

« Ne dites pas que c'est la colère qui vous emporte, car la colère n'est elle-même que le résultat des dispositions de l'âme; et la colère, exprimée par l'injure et l'imprécation, est précisément la manifestation de la haine.

« Cette haine peut bien n'être que passagère comme la parole qu'elle a produite; mais elle n'en est pas moins réelle. A part les mouvements tout à fait premiers, à part les moments de délire qui ne peuvent être coupables que dans leur cause, voici presque toujours ce qui se passe dans les colères, dont le blasphème est l'expression.

« Avant l'émotion, ordinairement on ne pense pas à s'attaquer à Dieu; mais, aussitôt que l'âme est sortie d'elle-même par une irritation violente, le démon s'en empare pour lui faire parler son infernal langage. Alors, dans la confusion d'idées qui résulte de cette obsession intérieure, on fait

au moins vaguement remonter jusqu'à Dieu le dépit dont les créatures sont l'occasion. Dans l'impuissance de se venger à son gré sur des êtres souvent irraisonnables et insensibles, on s'en prend en quelque sorte, et sans savoir pourquoi, à l'auteur de toutes choses, et on lui envoie, mêlées à son nom trois fois saint, des paroles de malédiction, de dédain ou de défi ; de telle sorte que, même dans l'absence de toute pensée actuelle et directe contre Dieu, il y a trop souvent de la haine de Dieu dans ces locutions abominables, quoique peu précises, dans ces formules toujours identiques d'exécration qui épouvantent la foi et contristent si profondément toute âme chrétienne... »

III.

De certaines formules d'exécration.



Nous suivons encore Monseigneur de Langres :

« Le défaut de précision étymologique ou grammaticale dans un blasphème ne détruit pas sa malice, dès lors qu'il est universellement reconnu que la formule dont on fait usage est grandement injurieuse à Dieu. Ce n'est pas la grammaire, ni l'étymologie, qui donnent aux mots leur sens précis, c'est l'acception générale, et surtout l'acception admise par les personnes les plus versées dans la matière. Or, il n'est pas une personne

craignant Dieu, qui n'éprouve un saisissement de douleur chrétienne en entendant la formule exécrationnelle dont il s'agit ici.

« Vouloir après cela l'excuser par l'explication radicale des mots ; nous dire, par exemple, que l'emploi du mot *sacré* n'a rien de reprehensible, parce que, même dans le langage de l'Église, on dit le sacré cœur de Jésus, la sacrée congrégation des Rits, etc., c'est révéler bien de l'irréflexion et même bien de l'ignorance.

« Toutes les fois que l'Église, et, à sa suite, les pieux fidèles se servent du mot *sacré*, ils y attachent un sens de profond respect et de particulière bénédiction. Qui donc oserait dire que ceux qui l'emploient dans leurs exécutions ont une intention semblable ? Et, s'ils ne l'ont pas, s'ils en ont une toute contraire, quelle assimilation peut-on établir entre le langage des uns et celui des autres ?

« De plus, chacun sait ou doit savoir que le même mot peut avoir dans la même langue des sens tout différents, et quelquefois tout opposés; or, sans répéter ici que l'acception générale, qui est le premier interprète du langage, donne au mot *sacré*, en dehors des locutions religieuses, un sens injurieux, nous pouvons de plus invoquer la plus haute autorité humaine en cette matière, celle qui est établie pour déterminer le sens de tous les mots de notre langue. Nous voulons parler de l'Académie française. Voici comment elle s'exprime à ce sujet dans son ouvrage le plus officiel :

« *Sacré* est quelquefois une épithète ajoutée à des termes d'injure pour leur donner plus de force. Ce sens est du langage *le plus bas, le plus grossier, et ne doit jamais être employé*. Sacrer, jurer, blasphémer, faire des imprécations. »

« Après un pareil témoignage, n'est-il pas évident que, lorsque l'on accole ce mot ignoble à ce qu'il y a de plus saint au ciel et sur la terre, on profère une formule très-grièvement injurieuse contre Dieu.

« On a prétendu encore que l'horrible parole dont il s'agit n'était qu'un serment. Mais un serment ne s'emploie que pour appuyer une affirmation. Or, comme jamais ou presque jamais il ne s'agit d'affirmation lorsqu'on use de cette formule, il s'en suit que cette interprétation est tout à fait illusoire.

« Quant à savoir jusqu'à quel point peut être plus ou moins coupable, dans les cas particuliers, l'emploi des paroles blasphématoires, prononcées sans colère, sans vengeance, par simple habitude, quelquefois par plaisanterie ou par bravade, nous nous bornerons à dire en général que, quand on aime Dieu, on ne contracte pas de telles

habitudes, et que, quand on les a contractées dans des jours coupables, on s'en corrige après sa conversion, d'autant plus facilement que, encore une fois, aucun plaisir, aucun intérêt ne s'y rattachent. Que dirait-on d'un fils qui aurait et qui conserverait l'habitude de mêler à tous ses propos une locution dont le sens explicite ou même implicite serait, dans l'opinion du grand nombre, équivalente à ces mots : *Maudit soit mon père!* La source de cette habitude ne semblerait-elle pas toujours être le sentiment le plus opposé à la piété filiale?

« Donc, sans rien décider sur les cas spéciaux qui varient à l'infini, nous pouvons affirmer que l'habitude des formules regardées comme blasphématoires, quand cette habitude n'est ni combattue, ni rétractée, a trop souvent sa source plus ou moins éloignée dans le sentiment le plus directement opposé à l'amour de Dieu, c'est-à-dire dans la haine. »

IV.

Quelques faits.



Un événement tragique a eu lieu, il y a quelques années, dans la commune de Goupillères-Renfeugères. On était à table, dans l'auberge de Sylvain Levailant. Parmi plusieurs ouvriers réunis, l'un se prit à jurer le nom de Dieu, plus par habitude que par mauvaise intention. Le maître du logis lui fit, à cet égard, quelques remontrances amicales, qui furent bien accueillies de cet ouvrier, lequel, du reste, avait des sentiments religieux. Alors un autre convive, nommé Hérubel, ouvrier tisserand, voulant faire l'es-

prit fort, prit la parole à son tour et commença par nier qu'il y eût un Dieu ; puis, s'encourageant à la fanfaronade par ses propres impiétés, il se mit à vomir contre Dieu et la religion les plus horribles blasphèmes.

L'aubergiste chercha à calmer cette frénésie par des paroles douces.

L'ouvrier répondit avec ironie : « Ton Dieu, je veux aller souper ce soir avec lui. » Au même instant, il tomba frappé comme d'un coup de foudre, la face contre terre. Il avait cessé de vivre.

On ne peindra pas la stupéfaction des assistants, qui voyaient dans cette mort une punition du ciel.

Les journaux, qui ont rapporté cette aventure, en citent fréquemment de semblables, et il leur en échappe mille pour une. On a lu partout ce fait que, dans l'une de nos dernières émeutes, un insensé qui, à Marseille, criait : Vive l'enfer ! s'étrangla de son cri et

tomba mort avant d'avoir pu se reconnaître. A plusieurs, en cette année où nous écrivons, la même chose est arrivée dans des circonstances identiques.

Copions ici les feuilles publiques des premiers jours de juillet 1849.

— On écrit de Bordeaux :

« Dans la commune de Capian, près de Langoiran, un homme d'une certaine influence, et qui, partisan des Cabet et des Proudhon, propageait par ses discours les doctrines communistes, sceptique d'ailleurs, esprit fort au premier degré, se trouvait, le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, chez un barbier qui se tient à quelques pas de l'église. Là, à l'heure même de la messe, il développait devant quelques personnes ses funestes enseignements, lorsqu'un violent orage vint à éclater tout-à-coup. Notre esprit fort, se tournant alors vers le ciel embrasé, se met à défier la foudre et

à lui lancer son ironie, en lui criant, comme il l'eût fait à un peloton : *Al-lons, feu ! feu !* La foudre, comme si elle eût entendu son appel, ou plutôt son défi, partit de la nue et tombant sur cet homme, le terrassa au milieu de son auditoire épouvanté. Le fluide s'ouvrant un passage au-dessus de l'épaule droite, et pénétrant sous ses habits, le brûla dans presque toutes les parties de son corps, sortit par la semelle de ses souliers, renversa deux personnes à son côté, mais sans leur faire aucun mal, et disparut. Ce ne fut que deux heures après que cet homme reprit connaissance. Le médecin de Langoiran lui a prodigué ses soins, et on le croit hors de danger. Cet événement a jeté la stupeur dans toute la commune. »

Nous pourrions aussi rappeler ces bergers, dont l'un, pendant un orage, se moquait de Dieu. Il ne raila pas longtemps ; le tonnerre tomba, et le

goguenard impie ne se releva jamais. Le fait eut lieu en 1847, et vous pouvez le retrouver dans les journaux et dans les almanachs.

Dans le cours des siècles, on rencontre sans cesse des exemples. Torquemada, dans la troisième journée de son *Examéron*, raconte que, près du village de Benavidès, en Espagne, deux voyageurs assaillis d'une grande tempête, se couchèrent à terre pour ne pas être emportés par l'ouragan. Après que l'orage fut passé, l'un des deux compagnons se leva et appela son camarade, qui se trouva mort; et, ce qui est plus singulier, il n'avait plus de langue, la foudre la lui ayant arrachée. On s'informa, et on sut que c'était un blasphémateur.

Monstrelet rapporte que, le 15 juin de l'an 1464, un bourgeois plaidant à Paris contre l'évêque d'Angers, qui lui reprochait d'avoir dit qu'il n'y avait ni Dieu ni diable, lorsqu'on ré-

péta ce blasphème dans la grande salle du palais, le lieu commença à trembler, une pierre tomba, un des somniers de la salle sortit de sa mortaise, et dévala. Tous, se croyant morts, vidèrent le plancher au plus vite, et l'on reconnut que Dieu voulait montrer combien de tels propos sont exécrables.

Théodoret, au livre v de son *Histoire ecclésiastique*, raconte qu'un ennemi des chrétiens, arrêté par l'évêque Eunomius, dans sa rage de destruction, ouvrit la bouche pour blasphémer le nom de Dieu, et jurer qu'en dépit de Dieu et de l'évêque, il brûlerait l'église. Comme il achevait de parler, une machine vint à décharger si à propos les pierres dont elle était chargée, qu'elles entrèrent dans la bouche de cet homme, lui emportèrent la mâchoire, et en dispersèrent les débris sur le pavé.

Saint Grégoire-le-Grand écrit que,

de son temps, un citoyen de Rome avait un fils, âgé de cinq ans, qu'il gâtait. Comme il ne le châtiât en aucune sorte, cet enfant s'accoutuma tellement à jurer que, sitôt que quelque chose lui venait à déplaisir, il blasphémait Dieu et ses saints. Un jour qu'il s'emportait de la sorte, son père le tenant entre ses bras, l'enfant tout effrayé commença à crier qu'il voyait des hommes noirs prêts à l'emporter, et supplia son père de le protéger. Mais, comme en disant cela, il blasphémait encore, tout en jurant, il rendit l'âme.

On lit dans de vieux récits qu'un jour un navire passait en vue de l'Etna, que les anciens croyaient l'un des soupiraux de l'enfer. L'un des jeunes passagers, perdant aux dés, renia Dieu tant de fois et le blasphéma si horriblement qu'une figure s'élança sur le pont et enleva le misérable. Persuadés que l'inconnu n'était autre

qu'un envoyé de Satan, les gens de l'équipage s'étaient reculés. Ils entendirent une voix qui, deux fois, cria au patron du navire qu'il ne fût pas en souci de son passager, qu'on venait de le loger pour jamais. En même temps, ledit inconnu, lequel s'était lancé dans la mer avec sa proie, rejeta dans le navire la ceinture d'argent que le blasphémateur avait mise au jeu...

Voyons à présent quelques passages de M. l'abbé Marguet.

V.

Le Blasphème.



« Le nom adorable, qui doit être béni éternellement, est donc maintenant partout blasphémé. — Tous les rangs, tous les états, tous les âges, le pauvre comme le riche, le peuple comme le guerrier, l'habitant des campagnes comme celui des villes, l'enfant qui peut à peine articuler quelques mots, le vieillard qui marche sur le bord du tombeau, presque tous ouvrent la bouche contre le ciel et vomissent des blasphèmes. Le père en prononce contre ses enfants, le mari contre sa femme, le maître contre ses serviteurs, le

frère contre son frère, le jeune homme contre ceux de son âge, le laboureur contre le cheval ou le bœuf qu'il conduit, et l'artisan contre l'outil dont il se sert. Les conversations que l'on dit les plus enjouées sont assaisonnées de ces horreurs ; et , chose étrange , de jeunes personnes, à qui la modestie convient autant dans les paroles que dans la tenue, ne rougissent pas de prononcer ces malédictions ! Devenues plus tard mères de famille, elles lèguent cette affreuse habitude aux enfants qu'elles ont le malheur de mettre au monde. A quoi aboutiront tant d'excès ? La suite vous l'apprend tous les jours.

« Le blasphème est une pensée ou une parole injurieuse à Dieu. Il ne consiste pas seulement dans quelques formules odieuses. Ainsi, on a soutenu chez nous que les lois sont athées et doivent l'être. Osons-le dire, c'est là un blasphème.

« Un pauvre, accablé de misères, qui, voyant des riches nager dans l'abondance de toutes choses, pense ou dit à ce sujet que Dieu n'est pas juste, en donnant tant de biens à l'un et laissant l'autre dans de si grands besoins, commet un blasphème.

« Ceux qui disent quelquefois : si Dieu est tout-puissant, comment n'empêche-t-il pas cette injustice ? font un blasphème.

« On blasphème contre les saints en les dépréciant, contre l'Évangile en avançant que ce livre contient des faussetés, contre les sacrements en disant qu'ils sont inutiles. »

« On lit dans l'*Histoire des Espagnes* que le roi Alphonse X, qui s'occupait d'astrologie et voulait juger les œuvres de Dieu, montant plus haut qu'il ne devait et présumant plus qu'il ne pouvait, disait souvent que, s'il eût été Dieu, il eût mieux ordonné et disposé les choses que le créateur. D'au-

tres fois , il disait aussi , par gaité , que Dieu n'eût pas mal fait , en créant le monde , de l'appeler à ses conseils. Blasphèmes que ces propos.

« Une nuit qu'il s'était couché sur de si arrogantes paroles , son palais fut assailli par un orage horrible ; le tonnerre , entrant dans sa chambre , se jeta sur lui et sur sa femme , qui était auprès de lui , et brûla leurs vêtements , si bien que , demeuré nu , il s'enfuit plein de honte , se prosterna humilié et demanda pardon à Dieu. Mais sa femme et ses enfants furent brûlés , et il demeura sans héritiers.

« Un grand homme à Athènes , s'étant permis certaines expressions qui semblaient injurieuses aux dieux , fut contraint de s'évader secrètement de la ville ; car , ajoute l'auteur du *Traité du blasphème* , qui l'eut trouvé eut cru faire , en le mettant à mort , une vertueuse action , tant le respect

pour la divinité était alors profondément imprimé dans les cœurs.

« Le blasphème était regardé chez nos pères comme un des plus grands crimes. La vue d'un blasphémateur leur inspirait des sentiments d'effroi et d'indignation. Sur les monnaies alors étaient gravés ces mots : *Que le nom du Seigneur soit béni*¹ ! Au-dessus du foyer autour duquel se rassemblait la famille, on lisait presque partout les mêmes mots. Dans beaucoup de contrées, le voyageur n'était salué que par ces paroles : — Loué soit Jésus-Christ !

« Qu'est-ce donc que l'homme, pour oser s'élever par ses jurements et ses blasphèmes contre le Seigneur ? S'il se trouvait un insensé qui insultât

¹ *Sit nomen Domini benedictum.* Ces mots sont gravés, comme on l'a dit, sur la croix de l'archi-confrérie réparatrice ; ils ornent, depuis mille ans, la célèbre médaille dite *Médaille de Saint-Benoît*, que l'on porte toujours avec révérence.

un souverain, on le saisirait, on le jetterait dans une prison. Si un enfant se permettait d'injurier son père, ne serait-il pas sévèrement puni? Un maître ne regarderait-il pas à bon droit, comme une insulte, les expressions grossières que se permettrait contre lui un serviteur à ses gages?

« Maintenant je suppose qu'un homme ait prononcé contre le nom adorable du Seigneur les exécutions ordinaires, dans l'excès de son emportement, et que le Seigneur aussitôt lui apparaisse et lui tienne ce langage :

— « Mon fils, que vous ai-je fait, et en quoi vous ai-je été contraire pour mériter d'être ainsi l'objet de vos imprécations? Répondez-moi; pourquoi me haïriez-vous? J'ai pensé à vous de toute éternité; je vous ai connu avant de vous former dans le sein de votre mère. Au moment déterminé par ma sagesse, je vous ai donné l'être? Depuis, vous avez été

l'objet continuel de ma sollicitude. Je vous ai fourni tous les jours le pain qui a servi à votre nourriture, car en vain vous auriez confié vos semences à la terre, si je n'avais commandé au soleil d'échauffer les campagnes et aux nuages de les arroser. Je vous ai préservé d'une foule de dangers qui vous sont inconnus ; je vous ai gardé comme la prunelle de l'œil. Est-ce pour tout cela que vous me déshonorez ? Un de mes anges vous suit dans toutes vos voies. Il vous porte, en quelque sorte, dans ses mains ; il est rempli pour vous de tendresse. Est-ce là encore un motif d'emportement contre moi ?

« Mais c'est peu de ces bienfaits généraux ; il en est d'autres. Vous avez, mon fils, l'avantage d'être l'enfant de mon Église. Pour vous donner dans son sein les moyens du salut éternel, il n'est point de sacrifices auxquels je ne me sois livré. Je me suis fait hom-

me comme vous. J'ai passé ma vie humaine dans la pauvreté. Les renards ont des tanières, les oiseaux du ciel ont leurs nids ; je n'ai pas eu où reposer ma tête. Vous savez comment j'ai terminé ma vie mortelle. Ma tête fut couronnée d'épines ; mes épaules chargées du poids de ma croix ; des clous percèrent mes pieds et mes mains. Ce n'était pas pour expier mes fautes, mais les vôtres, que ces maux tombèrent sur moi, que mon sang fut répandu jusqu'à la dernière goutte. Est-ce pour cela que vous m'injuriez ? Enfant de colère en naissant, le baptême vous a rendu l'enfant de Dieu, mon frère, mon cohéritier et le temple du Saint-Esprit. Tous les jours je m'immole encore pour vous sur l'autel ; vous pouvez à chaque instant me trouver dans mes tabernacles. Sont-ce là les motifs qui vous portent à maudire mon nom ? Je vous ai, en outre, ménagé de bons exemples ; je vous ai

inspiré de salutaires pensées, frappant sans cesse à la porte de votre cœur. Je veux être dans le ciel votre récompense infiniment grande, parce que, formé à mon image et à ma ressemblance, vous avez une âme immortelle. Qu'ai-je pu faire pour vous que je n'aie pas fait ? En quoi ai-je donc pu mériter les outrages dont vous vous rendez tous les jours coupable contre moi ? Voulez-vous donc me renier pour votre Dieu, et, serviteur infidèle, aller d'abîme en abîme, amassant sur vous les nuées de ma malédiction ? En serai-je moins grand si vous ne me servez pas, ou si vous m'outragez ?...

« Qu'aurait à répondre le blasphémateur ? Et que répondra-t-il, ce jour où nul n'échappera à son juge ? »

VI.

Châtiments.



Dans l'Ancien-Testament, dit encore M. Marguet, le blasphème était sévèrement puni. Dans le Nouveau, nous voyons qu'il n'excitait pas moins l'horreur. Quand Notre-Seigneur se trouve en butte à la malice de ses ennemis, la plus forte accusation qu'ils peuvent intenter calomnieusement contre lui, c'est de dire : Il a blasphémé, il est digne de mort.

« L'empereur Justinien fit une loi pour interdire toute espèce de blasphèmes. Il donnait pour raison que ces sortes de péchés sont la cause des

calamités et des malédictions que Dieu envoie aux masses.

« En 1180, le roi de France Philippe-Auguste porta un édit contre les blasphémateurs. Le châtement des coupables était de payer une amende pécuniaire et d'être jetés à l'eau, avec loisir de s'en retirer comme on pouvait.

« Saint Louis ordonna qu'on percât la langue aux blasphémateurs. Un des bourgeois les plus considérables de Paris, ayant blasphémé le nom de Dieu, fut condamné à subir cette peine. Oh ! que je souhaiterais, disait le saint roi, d'avoir cette flétrissure, cette douleur, cette infamie, si, par ce supplice, je pouvais bannir tous les blasphémateurs de mon royaume ! En mourant, il ordonna particulièrement à son fils de mettre tous ses soins à extirper le blasphème de la France.

« En 1347, Philippe de Valois fit une ordonnance contre les blasphémateurs. La première fois, le coup-

ble devait être mis au carcan pendant un mois, depuis le matin jusqu'à midi, et il était libre à chacun de lui jeter des ordures au visage. La seconde fois, on le mettait encore au carcan, et on lui perçait la lèvre d'en bas avec un fer chaud. Charles VIII, en 1460, confirma cette ordonnance.

« Le 9 mars 1510, Louis XII porta une loi qui condamnait les blasphémateurs à des amendes pécuniaires, lesquelles se doubleraient jusqu'à la quatrième fois. La cinquième, le blasphémateur devait être mis au carcan, un jour de marché, avec permission à chacun de l'insulter. A la sixième et à la septième rechutes, on lui perçait successivement les lèvres d'en haut et d'en bas. A la huitième, on lui coupait la langue. Henri II, le 5 avril 1546, prescrit les mêmes châtiments.

« Henri IV, dans l'article 9 de l'édit de l'an 1606, ordonne qu'à la diligence de ses procureurs généraux et

de leurs substituts, les mesures prises contre le blasphème par ses prédecesseurs soient publiées de six mois en six mois ; et il fait défense aux officiaux de modérer les peines qui y sont portées. Louis XIV, dès les premiers moments de sa majorité, fit expédier une déclaration portant défense, sous des peines sévères, de jurer et de détester la majesté divine, et de proférer aucune parole contre l'honneur de la très-sainte Vierge et des saints ; mais ces défenses n'ayant pas réprimé la fureur des blasphémateurs, il fallut renouveler les anciennes ordonnances et statuer de nouvelles peines.

« Le 9 mars 1434, un procureur du roi blasphéma en faisant une remontrance au sujet de la police. Il fut condamné à faire amende honorable en présence de la Cour et de l'official de Toulouse, à demander pardon à Dieu et au roi, et à payer une amende de

quarante livres. Et cet arrêt du parlement de Toulouse fut trouvé trop indulgent. (Papon, liv. 8, tit. 3.)

« Les églises autrefois servaient d'asile aux criminels. Le bourreau de Bordeaux, ayant juré le nom de Dieu, se sauva dans une des églises de cette ville. Le parlement, par arrêt du 1^{er} juin 1523, jugea qu'on irait l'y saisir, le lieu saint ne devant pas protéger de tels coupables. (Papon, liv. 1, tit. 1.)

« Le 21 octobre 1545, le parlement de Paris condamna un homme à mort pour avoir proféré des blasphèmes contre Dieu, le Saint-Sacrement et la sainte Vierge. Un blasphémateur fut encore condamné, par arrêt du parlement de Paris, en date du 27 janvier 1599, à faire amende honorable, à avoir la langue percée avec un fer chaud, les deux lèvres fendues ; après quoi, il fut banni à perpétuité. (Papon, liv. 1, tit. 2.)

« Plusieurs arrêts des parlements, comme on peut le voir dans Dufaël, portent contre des blasphémateurs cinq cents livres d'amende, les condamnant au pilori pour la première foi, et pour la seconde à avoir la langue percée. Quand les blasphèmes étant énormes, vont jusqu'à l'infidélité et dérogent à la bonté de Dieu ou à sa grandeur, ils sont punis de mort.

« Un homme qui était accusé d'avoir dit des blasphèmes en injuriant un particulier, fut condamné par un arrêt de Grenoble, du 14 décembre 1662, à donner une somme de cent livres à l'hôpital. (Basset, t. 2, liv. 9, titre 6, chap. 1.)

« Le 12 mai 1685, un nommé Ruomini, dit le Picard, étant dans les prisons de Paris, y prononçait des blasphèmes. Il fut condamné par arrêt de la Tournelle à faire amende honorable devant la grande porte de Paris, la corde au cou, tenant à la main une

torche ardente du poids de deux livres, avec un écriteau devant et derrière, contenant ces mots : Blasphémateur exécration. Il devait, en outre, avoir la langue percée. En 1709, le 6 février, Jean Hudon fut condamné pour blasphèmes, par sentence du siège présidial d'Angers, à avoir la langue percée et à servir ensuite le roi dans ses galères. Ayant appelé de cette sentence au parlement de Paris, elle fut confirmée par un arrêt rendu le 22 avril 1709. »

VII.

Une Anecdote du père Bernard.



Mais citons un trait plus doux. Le père Bernard, si connu sous le nom du pauvre prêtre, combattait le blasphème autrement ; il le conjurait par la prière.

Un prisonnier, enfermé à la Conciergerie, ayant blasphémé, fut repris par le père Bernard, avec toute la force et toute la tendre ardeur qui lui étaient ordinaires. Ce monstre se précipita sur lui et le frappa rudement. Le père Bernard eut recours à son moyen ordinaire. Il se jeta à genoux aux pieds du criminel : — Mon enfant, lui dit-il, assommez-moi, et ne jurez plus. — Le monstre se mit à pleurer.

VIII.

Autres Anecdotes.



En 1745, il arriva en Provence un fait qui prouve que, s'il y avait alors des blasphémateurs, ils étaient au moins très-rares.

C'était la coutume, dans un gros bourg de la contrée qu'on appelle aujourd'hui département du Var, de se rassembler sur une grande place pour jouer, le dimanche et les jours de fêtes, après les vêpres. Un jour de cette année-là, se trouvait parmi les joueurs un homme qui, pour sa mauvaise conduite, était connu sous le nom affreux de Pierre-le-Damné. Le jeu ne lui

réussissant pas à son gré, il s'emporta en blasphèmes. Tous les assistants frémirent, tous les jeux cessèrent. Il a blasphémé, s'écriait-on, il va attirer sur nous les malédictions de Dieu. On saisit le coupable aussitôt ; on le conduit, à travers la foule indignée, devant le portail de l'église, puis à toutes les croix des environs. A chaque station, on lui fait faire amende honorable et demander pardon à Dieu. Après quoi on le chasse hors du bourg, en lui signifiant que, si jamais il reparait dans le pays, ce ne sera pas impunément. Personne ne le revit jamais.

En novembre 1819, on condamna, en Angleterre, un nommé Carlisle, convaincu de grands blasphèmes. La sentence stipulait de grosses amendes et fixait plusieurs mois de prison. Le parlement anglais renouvela à cette occasion les lois sévères portées autrefois contre les blasphémateurs. Dans

les magnifiques discours qui furent prononcés alors, le respect dû à Dieu est représenté avec force comme la base des sociétés.

IX.

Variétés de l'espèce.



Il y a, comme on l'a dit, des blasphèmes de plusieurs autres sortes. Le faux serment, le parjure, l'appel à Dieu pour appuyer un mensonge.

Après qu'il eût fait assassiner secrètement Alfred, frère aîné d'Edouard, roi d'Angleterre, le comte Godwin, seigneur ambitieux et puissant parmi les Anglais, leva l'étendard de la révolte, et arma contre son souverain, qui était devenu son gendre, car il avait épousé sa fille Edithe. Mais la puissance d'Edouard était solidement établie. Godwin, n'ayant pu débaucher qu'un petit nombre de sujets

infidèles, fut réduit à s'enfuir du royaume. Il obtint ensuite son pardon par la médiation de sa fille. Le roi, toutefois, n'oubliait pas le meurtre de son frère. Pour contenir Godwin et lui faire sentir qu'il était observé, il voulut lui donner à entendre qu'il le regardait comme l'auteur de ce meurtre infâme, quoiqu'il eût feint jusque-là d'en ignorer l'auteur. Godwin prit aussitôt un morceau de pain, car on était à table, et le portant à sa bouche : — Que ce morceau, dit-il, soit le dernier que je mangerai de ma vie, si j'ai rien à me reprocher dans le meurtre du prince Alfred. Le pain s'arrêta dans sa gorge aussitôt et l'étouffa ; ce qui convainquit les convives que cette mort extraordinaire était la punition de son parjure.

Voici un autre exemple.

Procope et Nicéphore racontent que Péroses, roi des Perses, fut pris par ses ennemis, et contraint, pour avoir la

paix, de faire la révérence à genoux, la tête nue, à leur chef, et de jurer solennellement que jamais il ne lui ferait la guerre. Ce qu'il jura volontiers. A la suite de quoi, il fut élargi.

Peu après, se trouvant humilié de cette ignominie, il reprit les armes contre son serment, et voulut attaquer de nouveau ceux auxquels il avait donné sa foi. Mais Dieu abandonne les parjures. De rechef, il fut pris, et cette fois il eut la tête tranchée.

Disons un mot des serments téméraires :

Un jour que j'étais à la ville, dit Sophronius, un homme de bien vint à moi, me disant que, pour une querelle survenue entre lui et son frère, celui-ci ne voulait pas se réconcilier avec lui, et me priant de l'exhorter à revenir sur sa cruelle résolution. Ce que je fis de très-bon cœur. J'accostai le frère et lui tins les discours les plus propres à réveiller la charité et à ra-

mener la concorde. Il me parut tout d'abord que cet homme était apaisé. Mais bientôt il me dit qu'il ne pouvait se réconcilier, parce qu'il avait juré et protesté avec serment qu'il ne se réconcilierait jamais. Je lui répondis en souriant : Votre serment téméraire est-il donc de si grande vertu qu'il soit irrévocable ? Si vous aviez dit : Par votre croix précieuse, ô Jésus-Christ, je jure que je n'observerai plus vos commandements, et que je suivrai, au contraire, Satan votre ennemi ; — le feriez-vous ?

Non-seulement nous ne devons pas garder ce que nous avons promis injustement ; mais nous en devons faire pénitence, et nous repentir d'avoir par là malheureusement compromis le salut de notre âme. Si Hérode se fut repenti de son serment criminel, il n'eut pas mis le comble à cette première chute par le meurtre de saint Jean-Baptiste.

Celui qui fait jurer un autre, présumant qu'il se parjurera, celui qui sciemment fait faire à un autre un faux serment, ceux-là commettent un grand péché, comme l'expose saint Augustin, dans son deuxième sermon de la décollation de saint Jean-Baptiste. Il y raconte que, de son temps, à Hipponne, un homme simple et pourtant estimé, échauffé de colère contre un autre qui lui devait quelque argent, exigea de lui le serment, ne le pouvant contraindre par autre moyen à payer sa dette. L'autre, jugeant qu'il ne saurait jamais avoir de repos qu'en jurant qu'il ne devait rien, le jura effrontément. Le créancier n'eut donc plus pouvoir de rien réclamer. Mais la nuit suivante, il se vit cité devant un juge terrible, qui lui demanda pourquoi il avait été si téméraire que de prendre à serment un homme dont il devait prévoir le parjure. Il répondit qu'il n'avait pas eu d'autre moyen

d'obtenir satisfaction. Mais le juge répliqua qu'il eût plus gagné en perdant son argent qu'en réduisant son débiteur à perdre son âme. Et pour cette faute il fut, dans sa vision, si sévèrement châtié, qu'à son réveil il se trouva couvert de plaies et de sang. Une voix qu'il entendit alors lui dit : On te pardonne par égard pour ta simplicité et ton ignorance. Mais donne-toi de garde à l'avenir de faire rien de semblable.

Revenons aux exécutions :

Il y avait, non loin d'Assise, un petit gentilhomme qui blâmait imprudemment les œuvres miraculeuses que faisait saint François, se moquant de ceux qui observaient sa fête, et des pèlerins qui allaient à son église. Un jour même il ajouta : S'il est vrai que ce François soit bienheureux, que mon corps passe aujourd'hui par le fil de l'épée ! — Peu après, un de ses neveux, qu'il avait irrité par

quelque injure, lui vint fourrer l'épée au travers du corps ; de quoi, le même jour, disent les vieux récits, il mourut misérablement..

Résumons-nous en peu de mots. Si nos lois et nos mœurs ne s'accordent plus guères avec les châtimens corporels, en des temps où la matière est glorifiée, notre civilisation peut bien avoir moins de lâcheté et combattre au moins les vices grossiers, ignobles, dégradants, infâmes. C'est en n'admettant nulle part les blasphémateurs, depuis les salons de la haute société jusqu'à la basse-cour des plus humbles fermes et jusqu'à l'atelier le plus modeste, que les Hollandais ont chez eux proscrit le blasphème. Nous leur avons pris les juges de paix, prenons-leur cela encore.

FIN.

TABLE.



I. — Une historiette.	Pag.	5
II. — Contre le Blasphème		9
III. — De certaines formules d'exécration.		21
IV. — Quelques faits.		26
V. — Le Blasphème.		34
VI. — Châtiments		43
VII. — Une anecdote du père Bernard . .		50
VIII. — Autres anecdotes		51
IX. — Variétés de l'espèce.		55

FIN DE LA TABLE.

